

ACTIVITÉ ET CONDITIONS D'EMPLOI DE LA MAIN-D'ŒUVRE AU 4^e TRIMESTRE 2013

Résultats définitifs

Dans les entreprises de 10 salariés ou plus de l'ensemble de l'économie hors agriculture et hors emplois publics, 83,8 % des salariés travaillent à temps complet à la fin de l'année 2013. Pour 12,7 % d'entre eux, le temps de travail est décompté sous la forme d'un forfait en jours. Pour les autres, la durée hebdomadaire collective moyenne du travail est de 35,6 heures. 16,2 % des salariés travaillent à temps partiel.

Dans ces mêmes entreprises, l'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés (SMB) croît de 0,2 % entre les mois de septembre et de décembre 2013, soit de 1,6 % sur un an.

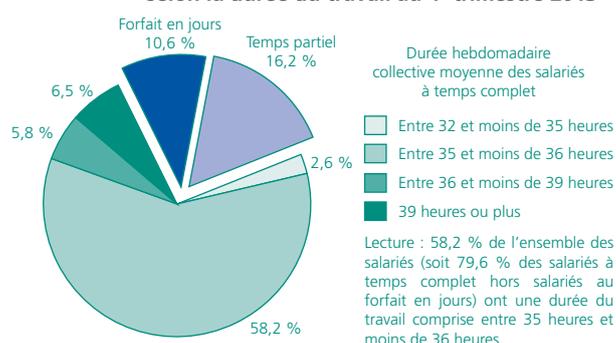
L'indice du salaire horaire de base des ouvriers et des employés (SHBOE) connaît la même progression au 4^e trimestre (+0,2 %), soit +1,6 % sur un an.

À titre de comparaison, l'indice des prix (pour l'ensemble des ménages et hors tabac) augmente de 0,2 % au cours du dernier trimestre et croît de 0,6 % sur l'année 2013 (1).

Dans les entreprises de 10 salariés ou plus de l'ensemble de l'économie hors agriculture et hors emplois publics, 83,8 % des salariés travaillent à temps complet à la fin du mois de décembre 2013.

Pour 12,7 % des salariés à temps complet (soit 10,6 % de l'ensemble des salariés), le temps de travail est décompté sous forme d'un forfait en jours (graphique 1). Les secteurs qui recourent le plus au forfait en jours sont ceux des activités financières et d'assurance (28,9 %), ceux de l'information

Graphique 1 • Répartition de l'ensemble des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus selon la durée du travail au 4^e trimestre 2013



Source : Dares, enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo).

(1) Il s'agit de l'indice des prix à la consommation hors tabac pour l'ensemble des ménages. Cet indice est retenu du fait de la prépondérance accordée au salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés. Les modalités de revalorisation du Smic font référence à l'augmentation de l'indice mensuel des prix à la consommation hors tabac des ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie (+0,2 % sur le trimestre et +0,6 % de décembre 2012 à décembre 2013).

Tableau 1 • **Durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés à temps complet et proportion de salariés au forfait en jours par taille d'entreprise (*) au 4^e trimestre 2013**

	Répartition des salariés à temps complet (hors forfait en jours) par tranche de durée (**) (en %)				Durée moyenne en fin de trimestre (en heures)	Proportion de salariés au forfait en jours (***) (en %)	Proportion de salariés à temps partiel (en %)
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 39 heures	39 heures ou plus			
Ensemble (10 salariés ou plus)	3,6	79,6	7,9	8,9	35,6	12,7	16,2
10 à 19 salariés	0,3	65,4	5,4	28,9	36,5	3,8	17,5
20 à 49 salariés	0,6	71,5	10,5	17,4	36,1	6,8	17,8
50 à 99 salariés	1,0	76,3	11,4	11,3	35,9	10,0	18,5
100 à 249 salariés	2,3	81,7	10,3	5,7	35,6	13,6	14,5
250 à 499 salariés	5,4	81,3	9,2	4,1	35,4	15,6	13,7
500 salariés ou plus	6,2	86,3	5,9	1,6	35,1	17,1	15,9

(*) Les tailles d'entreprise sont définies en fonction de leur nombre de salariés comptabilisés en personnes physiques, quel que soit leur temps de travail.

(**) La durée collective du travail correspondant à un temps complet peut, dans certaines entreprises ou certains établissements, être inférieure à 35 heures.

(***) Il s'agit du nombre de salariés au forfait en jours rapporté au nombre de salariés à temps complet.

et la communication (26,5 %) et ceux de la fabrication de matériels de transport (26,0 %) (tableau 2).

Hors salariés sous le régime du forfait en jours, la durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés à temps complet est stable au dernier trimestre 2013 et s'établit à 35,6 heures (graphique 2). Au 31 décembre 2013, 83,2 % des salariés à temps complet des entreprises de 10 salariés ou plus (hors forfait en jours) ont une durée de travail hebdomadaire de moins de 36 heures et 8,9 %

Graphique 2 • **Durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés à temps complet dans les entreprises de 10 salariés ou plus**

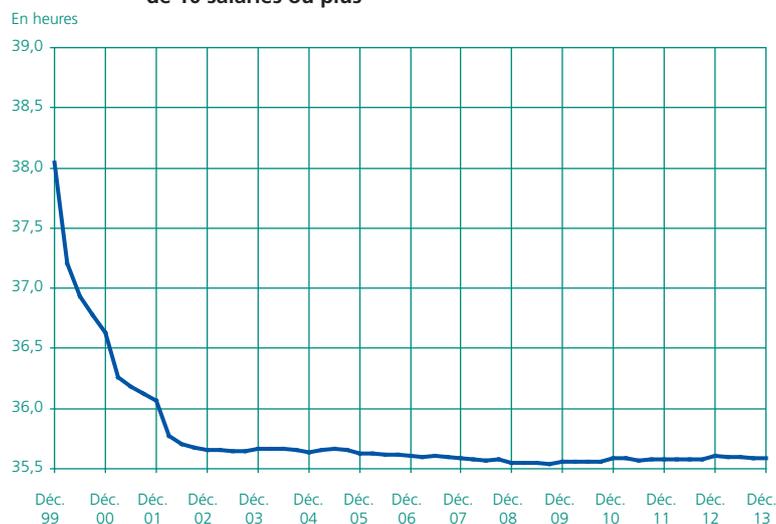


Tableau 2 • **Durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés à temps complet et proportion de salariés au forfait en jours par secteur d'activité au 4^e trimestre 2013**

	Répartition des salariés à temps complet (hors forfait en jours) par tranche de durée (*) (en %)				Durée moyenne en fin de trimestre (en heures)	Proportion de salariés au forfait en jours (**) (en %)
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 39 heures	39 heures ou plus		
Ensemble (10 salariés ou plus)	3,6	79,6	7,9	8,9	35,6	12,7
DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	4,8	90,3	1,5	3,4	35,1	7,4
C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boisson et de produits à base de tabac	2,6	87,7	4,4	5,3	35,3	7,8
C2 : Cokéfaction et raffinage	38,8	59,1	2,1	0,0	34,0	16,0
C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	9,9	69,2	16,3	4,7	35,4	25,4
C4 : Fabrication de matériels de transport	9,8	71,6	16,3	2,3	35,4	26,0
C5 : Fabrication d'autres produits industriels	7,6	73,9	10,0	8,5	35,5	12,6
FZ : Construction	0,3	60,4	13,9	25,5	36,4	7,9
GZ : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	0,9	75,8	14,7	8,5	35,6	13,1
HZ : Transports et entreposage	3,2	80,2	2,9	13,7	36,1	3,3
IZ : Hébergement et restauration	3,1	61,3	2,9	32,7	36,7	4,5
JZ : Information et communication	1,2	87,0	8,4	3,3	35,3	26,5
KZ : Activités financières et d'assurance	11,8	83,4	3,2	1,5	35,0	28,9
LZ : Activités immobilières	4,9	82,8	3,6	8,8	35,4	14,4
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	1,5	89,1	4,9	4,5	35,4	14,3
OQ : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (***)	1,0	96,4	1,2	1,4	35,1	3,3
RU : Autres activités de services	3,6	91,4	2,8	2,2	35,1	7,7

(*) La durée collective du travail correspondant à un temps complet peut, dans certaines entreprises ou certains établissements, être inférieure à 35 heures.

(**) Il s'agit du nombre de salariés au forfait en jours rapporté au nombre de salariés à temps complet.

(***) Seules les activités concurrentielles de ce secteur sont prises en compte.



Source : Dares, enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo).



Source : Dares, enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo).



Source : Dares, enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo).

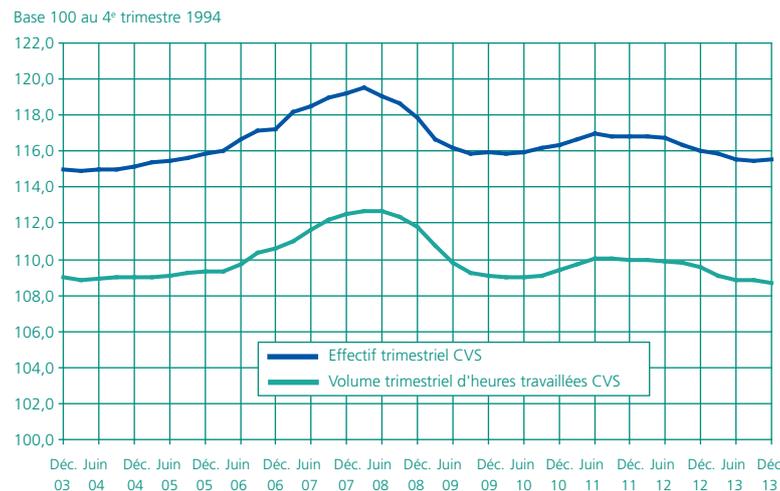
des salariés ont une durée de travail de 39 heures ou plus (tableau 1).

C'est dans le secteur de l'hébergement et de la restauration, dans celui de la construction et dans celui des transports et entreposage que la durée hebdomadaire collective moyenne du travail est la plus élevée : elle y dépasse 36 heures par semaine (tableau 2).

Fin 2013, 16,2 % des salariés des secteurs concurrentiels, hors agriculture et emplois publics, travaillent à temps partiel. Les secteurs où les salariés à temps partiel sont les plus nombreux sont les activités concurrentielles de l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (37,2 %), les autres activités de services (qui comprennent les arts, spectacles, associations, etc., 37,1 %), puis l'hébergement et la restauration (31,9 %) (tableau 3).

Le volume d'heures travaillées (2) – dont le calcul inclut les entreprises de moins de 10 salariés et les

Graphique 3 • Évolution de l'emploi salarié et du volume d'heures travaillées



Note : le volume d'heures travaillées et l'emploi trimestriel sont estimés sur l'ensemble des entreprises (de toutes tailles) des secteurs principalement marchands.

salariés à temps partiel – est stable par rapport à septembre 2013 (graphique 3).

Au dernier trimestre de l'année 2013, 7,6 % des salariés sont titulaires d'un contrat à durée déterminée (CDD). Cette proportion varie avec la taille de l'entreprise : 9,0 % des salariés des entreprises de 50 à 99 salariés et 8,9 % des



Sources : Dares, enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) ; Insee, estimations d'emploi.

(2) Le volume calculé se cale sur les déclarations des entreprises relatives à l'horaire collectif de travail. Il ne comprend donc pas les heures supplémentaires sauf celles dites structurelles, c'est-à-dire celles dont les entreprises peuvent tenir compte pour déclarer leur durée collective.

Tableau 3 • Proportion de salariés à temps partiel par secteur d'activité

En %

	4 ^e trim. 2011	1 ^{er} trim. 2012	2 ^e trim. 2012	3 ^e trim. 2012	4 ^e trim. 2012	1 ^{er} trim. 2013	2 ^e trim. 2013	3 ^e trim. 2013	4 ^e trim. 2013
Ensemble (10 salariés ou plus)	15,8	15,8	15,8	15,7	16,1	16,1	16,0	15,9	16,2
DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	7,8	7,3	7,4	7,4	7,1	6,6	6,3	6,5	6,3
C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boisson et de produits à base de tabac	7,4	7,1	6,8	6,8	7,2	6,7	6,6	6,4	6,7
C2 : Cokéfaction et raffinage	4,0	3,9	3,9	3,7	3,7	3,5	3,7	3,6	2,2
C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	4,5	4,5	4,6	4,7	4,6	4,7	4,7	4,5	4,7
C4 : Fabrication de matériels de transport	3,6	3,6	3,7	3,6	3,8	3,7	3,7	3,8	3,7
C5 : Fabrication d'autres produits industriels	4,6	4,5	4,6	4,7	4,7	4,8	4,9	4,8	4,7
FZ : Construction	3,3	3,2	3,3	3,2	3,1	3,3	3,3	3,3	3,1
GZ : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	18,4	18,3	18,4	18,0	18,1	17,9	17,7	17,5	17,9
HZ : Transports et entreposage	9,6	9,7	9,9	9,8	10,2	9,8	10,3	10,3	11,0
IJ : Hébergement et restauration	30,5	30,3	31,0	30,0	31,6	31,5	31,5	32,3	31,9
JZ : Information et communication	8,6	8,5	8,6	8,6	8,0	8,2	8,3	8,3	8,2
KZ : Activités financières et d'assurance	12,0	11,9	12,0	11,8	12,0	12,2	12,0	12,1	12,6
LZ : Activités immobilières	10,6	11,0	10,3	10,8	10,8	9,7	9,6	9,5	9,6
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	25,7	25,5	25,6	25,6	26,7	27,1	26,9	27,0	28,1
OQ : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (*)	37,5	37,8	37,0	37,1	37,4	36,8	36,9	36,3	37,2
RU : Autres activités de services	38,0	38,5	37,6	37,4	39,7	40,8	39,3	38,7	37,1

(*) Seules les activités concurrentielles de ce secteur sont prises en compte.

Tableau 4 • Proportion de salariés en contrat à durée déterminée par taille d'entreprise (*)

En %

	4 ^e trim. 2011	1 ^{er} trim. 2012	2 ^e trim. 2012	3 ^e trim. 2012	4 ^e trim. 2012	1 ^{er} trim. 2013	2 ^e trim. 2013	3 ^e trim. 2013	4 ^e trim. 2013
Ensemble (10 salariés ou plus)	7,3	7,1	7,8	7,3	7,4	7,2	7,7	7,5	7,6
10 à 19 salariés	8,5	8,8	9,6	9,4	8,6	8,7	9,4	8,9	8,9
20 à 49 salariés	8,3	8,5	9,1	8,8	8,2	8,5	9,0	8,5	7,9
50 à 99 salariés	8,5	8,5	9,1	8,6	8,9	8,8	9,5	9,1	9,0
100 à 249 salariés	7,6	7,7	7,9	7,4	7,8	7,6	7,9	7,9	8,0
250 à 499 salariés	6,9	6,9	7,4	6,9	7,2	7,1	7,7	7,6	7,8
500 salariés ou plus	6,2	5,7	6,5	6,0	6,2	5,8	6,3	6,2	6,6

(*) Les tailles d'entreprise sont définies en fonction de leur nombre de salariés comptabilisés en personnes physiques, quel que soit leur temps de travail.



Source : Dares, enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo).



Source : Dares, enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo).

salariés des entreprises de 10 à 19 salariés sont titulaires de ce type de contrat, contre 6,6 % de ceux des entreprises de 500 salariés ou plus (tableau 4).

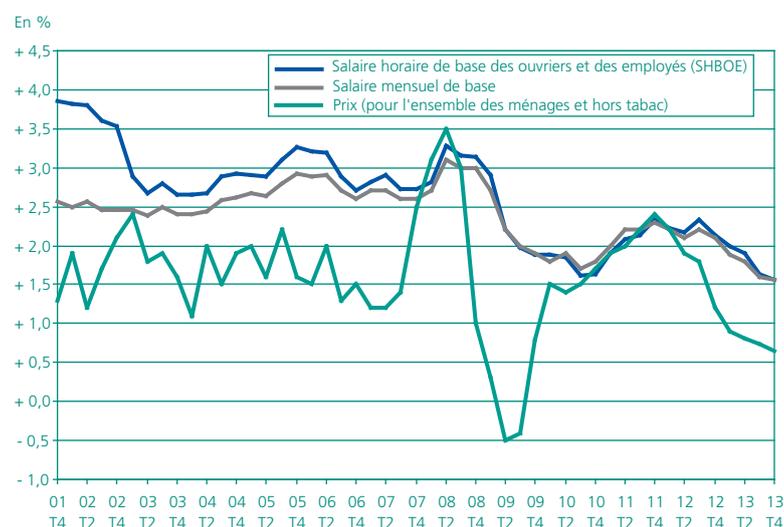
Le recours aux contrats à durée déterminée varie également selon les secteurs d'activité. Ceux de la fabrication de matériels de transport et ceux de la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et de machines emploient peu de CDD (respectivement 3,3 % et 3,6 %), alors que les autres activités de services comptent jusqu'à 20,4 % de leurs salariés en CDD (tableau 5).

L'indice du salaire mensuel de base (SMB) de l'ensemble des salariés progresse de 0,2 % au cours du 4^e trimestre 2013. Il évolue au même rythme dans les secteurs de l'industrie, de la construction et du tertiaire (+0,2 %) (tableau 6).

À la fin de l'année 2013, le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés a augmenté de 1,6 % sur un an, quand l'indice des prix à la consommation (pour l'ensemble des ménages et hors tabac) progressait de 0,6 % (graphique 4). Sur un an, les salaires en euros constants augmentent ainsi de 1,0 % dans l'ensemble des secteurs (hors agriculture et hors emplois publics). Ils progressent de 1,1 % dans l'industrie et la construction et de 0,9 % dans les secteurs du tertiaire (graphique 5).

Au cours du 4^e trimestre de l'année, le salaire mensuel de base croît de 0,2 % quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle des salariés (ouvriers, employés, professions intermédiaires et cadres) (tableau 6).

Graphique 4 • Glissement annuel des salaires et des prix à la consommation



Sources : Dares, enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) ; Insee.

Sur un an, le SMB progresse de 1,6 % pour les ouvriers, les professions intermédiaires et les cadres et de 1,5 % pour les employés. En raison du ralentissement continu de l'indice des prix depuis la fin 2011, les rythmes annuels de progression du SMB en euros constants restent soutenus : sur un an, il a ainsi augmenté de 1,0 % pour les ouvriers, les professions intermédiaires et les cadres et de 0,9 % pour les employés (graphique 6).

De septembre à décembre 2013, le salaire horaire de base des ouvriers et des employés (SHBOE) croît de 0,2 %. L'industrie, la construction et le tertiaire voient le SHBOE de leurs salariés progresser au même rythme à +0,2 % (tableau 7). En un an, le SHBOE augmente de 1,6 % dans l'ensemble des secteurs (hors agriculture et hors emplois publics).

Florian LEZEC (Dares).

Tableau 5 • Proportion de salariés en contrat à durée déterminée par secteur d'activité

En %

	4 ^e trim. 2011	1 ^{er} trim. 2012	2 ^e trim. 2012	3 ^e trim. 2012	4 ^e trim. 2012	1 ^{er} trim. 2013	2 ^e trim. 2013	3 ^e trim. 2013	4 ^e trim. 2013
Ensemble (10 salariés ou plus)	7,3	7,1	7,8	7,3	7,4	7,2	7,7	7,5	7,6
DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	3,8	3,8	4,1	3,8	4,4	4,1	4,6	4,1	4,3
C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boisson et de produits à base de tabac	7,7	7,3	9,2	9,7	7,9	7,4	9,2	10,0	8,2
C2 : Cokéfaction et raffinage	4,3	4,3	4,3	4,9	5,3	5,7	5,9	6,5	4,5
C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	3,7	3,7	3,8	3,8	3,7	3,7	3,6	3,5	3,6
C4 : Fabrication de matériels de transport	3,1	3,1	3,2	3,0	3,2	3,3	3,2	3,3	3,3
C5 : Fabrication d'autres produits industriels	4,0	4,0	4,3	4,1	4,1	4,2	4,6	4,5	4,1
FZ : Construction	4,8	5,1	5,6	5,5	4,7	5,0	5,2	5,2	4,4
GZ : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	8,0	7,1	8,5	7,1	8,0	6,9	8,2	7,2	8,1
HZ : Transports et entreposage	5,6	5,4	5,6	5,7	5,3	5,2	5,6	5,4	5,8
IZ : Hébergement et restauration	9,8	10,6	12,5	11,4	9,3	9,9	11,5	10,6	9,5
JZ : Information et communication	3,9	3,9	3,9	3,7	4,1	4,1	3,9	4,0	4,2
KZ : Activités financières et d'assurance	4,7	4,6	4,9	4,7	4,8	4,8	5,1	5,3	5,6
LZ : Activités immobilières	5,0	4,5	5,0	5,1	6,0	5,3	5,7	6,3	6,6
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	10,2	10,1	10,7	10,5	10,5	10,5	10,5	10,8	10,9
OQ : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (*)	12,4	13,0	12,8	12,8	12,9	12,7	12,7	12,4	12,8
RU : Autres activités de services	17,9	18,7	19,3	17,7	18,9	19,7	20,5	20,1	20,4



Source : Dares, enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo).

(*) Seules les activités concurrentielles de ce secteur sont prises en compte.

Tableau 6 • Indice des salaires mensuels de base par catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité



	Variations trimestrielles (en %)					Variation annuelle (en %)
	4 ^e trim. 2012	1 ^{er} trim. 2013	2 ^e trim. 2013	3 ^e trim. 2013	4 ^e trim. 2013	
ENSEMBLE DE à RU (10 salariés ou plus)	0,2	0,7	0,4	0,2	0,2	1,6
DE à C5 : Industrie.....	0,2	0,7	0,5	0,3	0,2	1,7
FZ : Construction	0,2	0,9	0,3	0,2	0,2	1,7
GZ : Commerce	0,2	0,7	0,5	0,2	0,1	1,5
IZ : Hébergement et restauration	0,3	0,5	0,4	0,3	0,3	1,5
JZ : Information et communication	0,2	0,6	0,5	0,3	0,2	1,6
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	0,2	0,9	0,3	0,2	0,2	1,6
GZ à RU : Tertiaire	0,2	0,7	0,4	0,2	0,2	1,5
OUVRIERS	0,2	0,8	0,4	0,2	0,2	1,6
DE à C5 : Industrie.....	0,3	0,7	0,5	0,3	0,2	1,7
FZ : Construction	0,2	0,9	0,3	0,2	0,2	1,7
GZ : Commerce	0,2	0,7	0,4	0,2	0,1	1,4
IZ : Hébergement et restauration	0,2	0,3	0,4	0,4	0,2	1,3
JZ : Information et communication	0,1	0,1	1,4	0,6	0,1	2,1
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	0,2	1,3	0,2	0,0	0,2	1,6
GZ à RU : Tertiaire	0,2	0,8	0,3	0,2	0,2	1,5
EMPLOYÉS	0,3	0,6	0,4	0,2	0,2	1,5
DE à C5 : Industrie.....	0,3	0,8	0,5	0,3	0,2	1,7
FZ : Construction	0,2	0,8	0,2	0,1	0,3	1,4
GZ : Commerce	0,1	0,7	0,5	0,2	0,1	1,4
IZ : Hébergement et restauration	0,3	0,5	0,5	0,2	0,3	1,5
JZ : Information et communication	0,2	0,4	0,9	0,5	0,2	2,0
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	0,3	0,8	0,2	0,2	0,2	1,5
GZ à RU : Tertiaire	0,3	0,6	0,4	0,2	0,2	1,4
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES	0,2	0,7	0,5	0,2	0,2	1,6
DE à C5 : Industrie.....	0,2	0,8	0,6	0,3	0,1	1,8
FZ : Construction	0,2	1,0	0,4	0,1	0,2	1,7
GZ : Commerce	0,2	0,7	0,5	0,2	0,2	1,6
IZ : Hébergement et restauration	0,6	0,6	0,3	0,2	0,4	1,5
JZ : Information et communication	0,2	0,5	0,7	0,3	0,2	1,8
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	0,2	0,9	0,4	0,2	0,2	1,7
GZ à RU : Tertiaire	0,2	0,6	0,5	0,2	0,2	1,6
CADRES	0,2	0,7	0,4	0,2	0,2	1,6
DE à C5 : Industrie.....	0,2	0,7	0,7	0,3	0,1	1,7
FZ : Construction	0,2	1,2	0,3	0,2	0,1	1,8
GZ : Commerce	0,2	0,8	0,5	0,2	0,2	1,7
IZ : Hébergement et restauration	0,2	0,6	0,2	0,4	0,5	1,6
JZ : Information et communication	0,2	0,7	0,3	0,2	0,2	1,4
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	0,2	0,7	0,4	0,3	0,2	1,6
GZ à RU : Tertiaire	0,2	0,7	0,4	0,2	0,2	1,5

Source : Dares, enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo).

Graphique 5 • Glissement annuel du salaire mensuel de base en euros constants par secteur d'activité (prix pour l'ensemble des ménages et hors tabac)



Sources : Dares, enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) ; Insee.

Graphique 6 • Glissement annuel du salaire mensuel de base en euros constants par catégorie socioprofessionnelle (prix pour l'ensemble des ménages et hors tabac)



Sources : Dares, enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) ; Insee.

Tableau 7 • Indice des salaires horaires de base des ouvriers et des employés par secteur d'activité



	Variations trimestrielles (en %)					Variation annuelle (en %)
	4 ^e trim. 2012	1 ^{er} trim. 2013	2 ^e trim. 2013	3 ^e trim. 2013	4 ^e trim. 2013	
ENSEMBLE DE à RU (10 salariés ou plus)	0,2	0,7	0,4	0,2	0,2	1,6
DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	0,3	0,8	0,3	0,1	0,1	1,4
BZ : Industries extractives	0,1	0,6	0,5	0,2	0,3	1,7
DZ : Prod. et distribution électricité, gaz, vapeur et air conditionné	0,1	1,0	0,2	0,0	0,0	1,2
EZ : Prod. et distribution eau assainissement, gestion déchets et dépollution	0,3	0,8	0,3	0,1	0,2	1,4
C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boisson et de produits à base de tabac	0,3	0,7	0,5	0,3	0,1	1,7
C2 : Cokéfaction et raffinage (*).....						
C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	0,3	0,8	0,7	0,4	0,2	2,1
CI : Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	0,2	0,9	0,7	0,3	0,3	2,2
CJ : Fabrication d'équipements électriques.....	0,3	0,9	0,8	0,2	0,1	2,1
CK : Fabrication de machines et équipements n.c.a.....	0,3	0,8	0,6	0,5	0,3	2,1
C4 : Fabrication de matériels de transports	0,2	0,5	0,5	0,3	0,2	1,5
C5 : Fabrication d'autres produits industriels.....	0,3	0,8	0,5	0,3	0,2	1,8
CB : Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	0,2	0,7	0,4	0,2	0,2	1,5
CC : Travail du bois, industries du papier et imprimerie	0,5	0,5	0,5	0,3	0,2	1,6
CE : Industrie chimique.....	0,1	1,2	0,5	0,3	0,1	2,1
CF : Industrie pharmaceutique.....	0,1	1,1	0,3	0,3	0,1	1,8
CG : Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	0,4	0,8	0,6	0,3	0,2	1,8
CH : Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements.....	0,3	0,8	0,4	0,3	0,2	1,8
CM : Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements.....	0,3	0,7	0,5	0,3	0,2	1,8
FZ : Construction	0,2	0,9	0,3	0,2	0,2	1,7
GZ : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	0,2	0,7	0,5	0,2	0,1	1,5
HZ : Transports et entreposage	0,4	0,6	0,4	0,3	0,3	1,6
IZ : Hébergement et restauration.....	0,3	0,5	0,5	0,3	0,3	1,5
JZ : Information et communication	0,1	0,3	1,0	0,6	0,1	2,0
KZ : Activités financières et d'assurance	0,2	0,9	0,3	0,2	0,1	1,5
LZ : Activités immobilières.....	0,2	1,0	0,4	0,3	0,2	1,8
MIN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien.....	0,2	1,1	0,2	0,2	0,2	1,6
MA : Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques.....	0,3	0,8	0,3	0,3	0,3	1,8
MB : Recherche-développement scientifique (*).....						
MC : Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,2	0,4	0,1	0,5	0,0	1,0
NZ : Activités de services administratifs et de soutien	0,2	1,2	0,2	0,1	0,1	1,7
OQ : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.....	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	1,1
PZ : Enseignement	0,4	0,4	0,3	0,8	0,3	1,7
QA : Activités pour la santé humaine.....	0,2	0,3	0,2	0,1	0,1	0,7
QB : Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement (**).....	0,3	0,2	0,6	0,1	0,2	1,1
RU : Autres activités de services	0,2	0,5	0,3	0,4	0,2	1,4
RZ : Arts, spectacles et activités récréatives.....	0,3	0,5	0,3	0,5	0,3	1,5
SZ : Autres activités de services	0,2	0,6	0,2	0,4	0,2	1,4
Regroupements particuliers :						
Industrie (DE à C5)	0,3	0,8	0,5	0,3	0,2	1,7
Construction (FZ).....	0,2	0,9	0,3	0,2	0,2	1,7
Tertiaire (GZ à RU)	0,2	0,7	0,4	0,2	0,2	1,5

(*) Données non significatives en raison du faible nombre d'ouvriers et d'employés dans ce secteur d'activité.

(**) Seules les activités concurrentielles de ce secteur sont prises en compte.

Source : Dares, enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo).

AVERTISSEMENT

Les résultats présentés dans cette publication sont établis en nomenclature agrégée « NA ». Celle-ci est fondée sur la nouvelle nomenclature d'activité économique (Naf rév. 2) qui s'est substituée au 1^{er} janvier 2008 à la Naf révisée datant de 2003. Ce changement répond non seulement à un besoin de renouvellement mais également à un souci d'harmonisation au plan européen et international.

Les secteurs d'activité retenus pour présenter les séries statistiques dans cette publication suivent des niveaux d'agrégation dits A 17 et A 38 de la nomenclature agrégée « NA » (pour en savoir plus, voir le site www.insee.fr rubrique « Définitions et méthodes », puis « Nomenclatures, zonages »).

Pour permettre des analyses sur longue période, les séries statistiques ont été recalculées en nomenclature agrégée « NA » depuis décembre 1998.

Certaines grandes entreprises des secteurs de cokéfaction et raffinage et des industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution se sont restructurées en 2013, en changeant notamment d'activité principale exercée. Ces changements ont une incidence sur ces deux secteurs en matière de durée hebdomadaire moyenne, de proportion de salariés au forfait, à temps partiel ou en CDD (tableaux 2, 3 et 5), ce qui conduit à une rupture exceptionnelle de séries ce trimestre.

L'enquête trimestrielle Acemo porte sur les entreprises, au sens d'unités légales, de 10 salariés ou plus des secteurs concurrentiels (hors agriculture et hors emplois publics). Les résultats bruts présentés sont établis à partir des 23 000 questionnaires exploitables reçus au 18 mars 2014.

Les résultats provisoires relatifs au 1^{er} trimestre 2014 seront publiés le 16 mai 2014.

Des résultats plus détaillés issus de cette enquête sont disponibles sur le site internet du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social : www.travail-emploi.gouv.fr, dans la rubrique « Statistiques », items Durée du travail, Salaires et épargne salariale, Emploi.